

Les crédits

Tout d'abord, au printemps, les fonctionnaires fédéraux des pêches qui sont sur place ont exprimé leurs préoccupations au sujet de cette usine. Puis, le ministre de l'Environnement a pris son premier engagement public à Halifax, à la fin de mai dernier, déclarant qu'il prendrait des mesures à cet égard.

Ensuite, la question a été renvoyée au ministre des Pêches et des Océans pour examen public, et le ministre de l'Environnement est revenu sur la déclaration qu'il avait faite à Halifax. Enfin, à l'automne, on a annoncé que l'usine de Point Aconi n'aurait pas d'effet notable sur l'environnement, et l'affaire a été classée.

Monsieur le Président, pendant le temps qu'il me reste, permettez-moi de vous parler de l'aluminerie d'Alcan. Le gouvernement nous a informés que l'expansion du projet d'Alcan ne nécessitait pas d'examen public. C'est le ministre des Pêches et des Océans qui l'a dit, sans donner aucune explication. On nous a seulement dit que les critères étaient respectés.

Or, plus de 10 000 habitants de la région ont menacé d'aller devant les tribunaux pour bloquer ce projet. Comment le gouvernement compte-t-il agir face à cette situation? Comment applique-t-il les concepts qu'il élabore et qu'il présente dans le débat d'aujourd'hui, lorsqu'il fait face à des réalités comme l'aluminerie d'Alcan, l'usine de Point Aconi, le barrage Rafferty-Alameda, celui de la rivière Oldman et, également, le projet de la baie James 2, sur lequel il reste évasif et ambigu? Je voudrais qu'on réponde à ces questions.

• (1720)

M. Paul Martin (LaSalle—Émard): Monsieur le Président, il ne fait guère de doute que les institutions politiques au Canada ont perdu leur crédibilité. Tous les députés en sont un peu responsables, et le gouvernement au pouvoir, en faisant fi complètement des désirs de la population, en perdant le contrôle des affaires de l'État, y a joué un rôle important.

Mais il existe une autre explication à l'état de nos institutions démocratiques, c'est le fait que la population est tellement en avance sur le gouvernement, elle comprend tellement mieux l'évolution du monde, de la société et des problèmes auxquels nous faisons face, que le gouvernement n'a presque plus aucune raison d'être. Le débat d'aujourd'hui, et le fait que le gouvernement est incapable de défendre la nécessité et la validité du pro-

cessus de protection de l'environnement au pays, nous en donnent un exemple frappant.

Cela ne date pas d'hier. Cela a commencé quand le gouvernement s'est engagé dans des consultations qui ont abouti à la publication, quelques mois plus tard, du Plan vert, consultations qui n'étaient en réalité qu'un simulacre et qui ont été vertement critiquées.

Il y a eu ensuite la décision concernant Point Aconi, où le ministre de l'Environnement s'est fait avoir par le ministre des Pêches. Et enfin, la décision du ministre de l'Environnement qui a refusé de donner suite aux conclusions du Comité de l'environnement de la Chambre, qui réclamait la réduction des émissions de CO₂. Nous arrivons ensuite au projet de loi que les députés de l'opposition ont longuement cité aujourd'hui, soit le projet de loi C-78, qui affaiblit grandement les lignes directrices existantes.

Le député d'en face a dit qu'il voulait que l'étude du projet de loi progresse. Ce n'est pas l'opposition qui empêche la discussion du projet de loi. Nous avons eu maintes occasions de tenir des audiences publiques; nous devrions être beaucoup plus avancés que nous le sommes. C'est le programme du gouvernement qui nous empêche de faire des progrès et si les discussions ne sont pas plus avancées aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement n'a pas la volonté politique d'agir et ne comprend pas le désastre écologique vers lequel se dirige le pays.

Et maintenant, monsieur le Président, il y a le projet Rafferty-Alameda. Le gouvernement dit qu'il ne peut annuler le permis. Le ministre affirme qu'il a des opinions juridiques qui soutiennent qu'il ne peut l'annuler. Il arrive à l'occasion, bien que cela soit rare et nous le savons tous, que les opinions juridiques reflètent non pas la loi mais la volonté de la personne qui sollicite l'interprétation.

Et si ce gouvernement est incapable d'obtenir une opinion juridique qui lui dit clairement qu'il ne peut annuler le permis, je présume que c'est parce que cela lui convient et non pas parce que c'est écrit dans la loi.

Les députés d'en face affirment que la construction du barrage est nécessaire. C'est possible. Mais si ce barrage est nécessaire, pourquoi l'évaluation environnementale qui a été effectuée en 1989 affirmait-elle le contraire? Ce n'est pas la construction du barrage lui-même qui est remise en question, mais plutôt l'intégrité du processus, processus qui a été compromis par le gouvernement.